

ORDONNANCE N° 36 du 31 décembre 1976 constituant loi de finances pour la gestion 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des finances et de l'économie ;

Vu les ordonnances n° 1 et 2 du 14 janvier 1967 ;

Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

PREMIERE PARTIE

Conditions générales de l'équilibre financier

TITRE I

Dispositions générales

Article premier — Sont pour la gestion 1977, réglées conformément aux dispositions de la présente ordonnance les opérations en recettes et en dépenses du budget général, du budget annexe des chemins de fer du Togo, ainsi que celles afférentes aux comptes spéciaux du trésor.

TITRE II

Dispositions relatives aux ressources

Art. II — Sous réserve des dispositions de la présente ordonnance applicable à compter du 1er janvier 1977, continueront à être opérées, pendant l'année 1977 conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date du 31 décembre 1976,

— la perception de tous impôts, produits et revenus affectés à l'Etat,

— la perception de tous impôts, produits et revenus affectés aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux organismes dûment habilités.

Art. III — Sont passibles des peines prévues à l'égard des concussionnaires, tous détenteurs de l'autorité publique qui, sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit, auront, sans autorisation de la loi, accordé des exonérations ou franchises de droits, impôts ou taxes publiques ou auront effectué gratuitement la délivrance de produits détenus par les services ou établissements relevant de l'Etat ou des collectivités locales.

En aucun cas les marchés ne remplissant pas les conditions d'une convention internationale ne pourront stipuler des exonérations de droits fiscaux ou douaniers.

Art. IV : *Modification du code des impôts directs.*

Titre IV : Ajouter un chapitre IV intitulé : Taxe immobilière

Art. 179 — Il est créé au profit du budget général une « Taxe Immobilière » sur les locations des propriétés bâties et non bâties situées sur le territoire de la République du Togo.

Art. 180 — Redevables de la taxe

La taxe immobilière est due pour l'année entière par le propriétaire qu'il s'agisse de personne physique ou morale.

Art. 181 — Base d'imposition

La taxe immobilière est établie en raison de la valeur locative de la propriété.

La valeur locative est le prix que le propriétaire retire de ses immeubles lorsqu'il les donne à bail.

La valeur locative est déterminée au moyen des baux authentiques ou de locations verbales conclues dans les conditions normales.

En l'absence d'actes, l'évaluation est faite par comparaison avec celles des locaux dont le loyer aura été régulièrement constaté ou notoirement connu.

Si aucun de ces procédés ne peut être appliqué, la valeur locative est déterminée par voie d'appréciation directe.

Art. 182 — Taux de la taxe

Le taux de la taxe est fixé à 10 % de la valeur locative.

Art. 183 — Etablissement et Contentieux

L'établissement et le contentieux de la taxe immobilière sont assurés comme en matière de taxe sur la valeur locative des immeubles bâtis instituée par arrêté n° 20-C du 24 décembre 1955 de la commune de Lomé.

Art. 184 — Recouvrement

L'impôt est recouvré par voie de rôle. Toutefois la taxe établie au nom du propriétaire pour les immeubles loués à l'Etat et aux collectivités publiques, sera retenue d'office sur le montant du loyer par le trésorier-payeur au vu d'un état dressé chaque année par le directeur des impôts. De même les ambassades et toutes autres personnes morales, sont tenues de retenir sur les loyers en faveur des propriétaires d'immeubles, le montant de la taxe immobilière qui sera versé au trésorier-payeur au vu d'un titre de perception établi chaque année par le directeur des impôts.

Art. 185 — Exemptions

Sont exempts de la taxe immobilière :

- les immeubles dont la valeur locative est inférieure ou égale à 120.000 francs ;
- les immeubles, bâtiments ou constructions appartenant à l'Etat ou aux collectivités locales.

Art. 186 — Déductibilité

Le montant de la taxe, à l'exclusion des pénalités est déductible du revenu net foncier soumis à l'impôt général sur le revenu.

Annexe VI — Impôt minimum forfaitaire

L'article 2 de l'annexe VI est modifié comme suit :

Le taux de l'impôt est fixé à 2 % du chiffre d'affaires.

Art. V — Modification du code des taxes indirectes

Les articles 5 et 6 du titre I, chapitre II relatifs aux taux de la taxe à la production et de la taxe sur les prestations de service sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 5 — Le taux de la taxe à la production est fixé à 12 %.

Art. 6 — Le taux de la taxe sur les prestations de service est fixé à 10 % sauf pour les véhicules d'occasion pour lesquels il est fixé à 7 %.

Les articles 40 à 51 des titres II et III relatifs à la taxe de circulation (vignettes) et à la taxe locale sont modifiés ainsi qu'il suit :

Titre II — Taxe sur la consommation des carburants

Art. 40 — Il est perçu au profit du budget général une taxe sur les véhicules, les moteurs et machines consommant de l'essence, du gas-oil, du fuel et du pétrole.

Art. 41 — La taxe est incluse dans le prix de vente du carburant conformément aux tarifs fixés comme suit :

10 F par litre d'essence

10 F par litre de gas-oil

10 F par litre de fuel

5 F par litre de pétrole.

Art. 42 — Les sociétés de groupage qui livrent les carburants aux sociétés pétrolières sont tenues :

1°/ d'établir chaque mois une déclaration conforme au modèle prescrit par l'administration des impôts où figurent la quantité de carburants livrés et le décompte de l'impôt :

2°) d'effectuer au trésor le versement de la taxe due avant le 15 du mois suivant la période d'imposition.

Art. 43 — Le contentieux de la taxe sur les carburants est celui prévu pour les taxes sur le chiffre d'affaires au chapitre IX, titre 1er.

Art. 44 — Les exemptions et réductions consenties en application des conventions soit générales, soit particulières ainsi que les règlements en vigueur et notamment la loi n° 65-10 du 21 juillet 1965 portant code des investissements réaménagé par l'ordonnance n° 2 du 10 janvier 1973, ne sont pas prises en considération pour l'imposition à la taxe sur la consommation des carburants.

Titre III — Taxe locale

Art. 45 — Il est institué une taxe locale sur tous les produits importés.

Art. 46 — Le fait générateur de la taxe est l'importation.

Art. 47 — La base d'imposition est le prix CAF douanier majoré des droits et taxes perçus à l'entrée des marchandises.

Art. 48 — Sont exonérées de la taxe locale :

1°/ Les marchandises placées sous l'un des régimes suspensifs des droits de douanes ci-après : entrepôt, admission temporaire, transit, transbordement ainsi que sous le régime de dépôt en douanes ;

2°/ Les importations effectuées pour le compte de l'Etat, des collectivités secondaires et des établissements publics.

Art. 49 — La taxe dont le taux est fixé à 6 %, sera liquidée par le service des douanes pour le compte de l'administration des impôts, lors de l'importation des produits en même temps et dans les mêmes conditions que les droits de douanes.

Art. 50 — Les amendes et les pénalités prévues pour les droits de douanes sont applicables en matière de taxe locale à l'importation.

Art. 51 — Les dispositions de l'article 44 sont également applicables en matière de taxe locale

Taxe spéciale à l'exportation

Les articles 67 à 72 du code des taxes indirectes relatifs à la taxe spéciale à l'exportation deviennent les articles 52 à 57.

L'article 57 est libellé comme suit :

Les dispositions de l'article 44 sont applicables en matière de taxe spéciale à l'exportation.

Art. VI — Modification du tarif officiel des douanes

Le droit fiscal d'entrée sur les produits suivants est modifié selon le tableau ci-après :

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux
22-09 B	Eaux-de-vie	
B1	Eaux naturelles de vin ou de marc de raisins (COGNAC)	150 F/litre d'alcool pur
B2	de melasses de canne (Rhums et tafias)	— » —
B3	whisky	— » —
B4	Autres (de cidre, de prunes, kirsch, génévre)	
22-09 C	Liqueurs et préparations alcooliques composées visées dans le libellé de la position :	
C1	— Gin, Schnapps et Schiedam ..	— » —
C3	— Autres	— » —
24-02 A4	— Cigarettes	75 F/Kg net

La surtaxe sur les alcools est fixée à 75 francs par litre d'alcool pur.

Art. VII — Modification de l'ordonnance n° 7 du 16 mars 1967 portant création de Togopharma.

Les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 8 de l'ordonnance accordant la qualité d'entreprise prioritaire à TOGOPHARMA sont abrogées.

En conséquence, à compter du 1er janvier 1977, Togopharma sera soumis à tous les impôts, droits et taxes aux taux en vigueur.

Art. VIII — Les ressources affectées au budget général pour la gestion 1977 sont évaluées à la somme de 55.200.829.000 francs. Cette évaluation correspond aux produits de la République conformément au développement qui en est donné à l'état A annexé à la présente ordonnance.

Art. IX — Les ressources affectées au budget annexe des chemins de fer du Togo sont évaluées à la somme de 740.249.000 francs CFA conformément au développement qui en est donné à l'état C annexé à la présente ordonnance.

Art. X — Les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale sont évaluées à la somme de 706.800.000 francs CFA conformément au développement qui en est donné à l'état E annexé à la présente ordonnance.

Art. XI — Les ressources affectées au budget d'investissement sont évaluées à la somme de 15.350.000.000 francs CFA.

TITRE III

Dispositions relatives aux charges

Art. XII — Le plafond des crédits applicables au budget général de la gestion 1977 s'élève à la somme totale de 55.200.829.000 francs CFA.

Ce plafond de crédit s'applique :

- aux dépenses ordinaires des services civils 35.732.947.000 f
- aux dépenses ordinaires des services militaires 4.117.882.000 f
- aux dépenses en capital 15.350.000.000 f

Art. XIII — Le plafond des crédits applicables au budget annexe des chemins de fer du Togo gestion 1977 s'élève à la somme totale de 740.249.000 francs.

Art. XIV — Ouverture de comptes spéciaux du trésor

1°) En exécution des dispositions de l'accord de prêt AID n° 638-TO,

Il est ouvert dans les écritures du trésor, le compte d'affectation spéciale n° 113-44 intitulé : « Prêt AID : Projet de Développement Rural de la Région Maritime ».

Ce compte qui recevra une dotation initiale de 70.000.000 francs CFA provenant du budget de l'Etat à titre de fonds de roulement, sera par la suite trimestriellement crédité des remboursements certifiés par le directeur du projet.

Il sera débité des paiements effectués dans le cadre du dit projet.

2°) Il est ouvert dans les écritures du trésor, le compte d'affectation spéciale n° 115-44 intitulé « Fonds de lutte contre la faim ».

Ce compte sera crédité des subventions de l'Etat au comité national pour la lutte contre la faim.

Il sera débité des paiements y afférents.

3°) Il est ouvert dans les écritures du trésor, le compte d'affectation spéciale n° 115-47 intitulé « Projet de Développement de l'Elevage de Bovin »

Ce compte sera crédité des diverses subventions provenant du budget de l'Etat ou de tout autre organisme.

Il sera débité des dépenses afférentes audit projet.

Art. XV — Le plafond des crédits ouverts au titre des comptes d'affectation spéciale s'élève pour la gestion 1977 à la somme de 545.500 francs CFA conformément à l'état E annexé à la présente ordonnance.

Art. XVI — Les découverts ci-après sont autorisés pour la gestion 1977 conformément à l'état E annexé à la présente ordonnance.

a) Comptes de Commerce	Découverts	Recettes
— Fonds d'approvisionnement de Togopharma	17.000	17.000
— Cessions de travaux et fournitures CFT	100.000	130.000
— Adjudications recettes et dépenses dossiers d'appels d'offres	2.000	4.000
— Fonds de Roulement des CFT	65.000	
— Opérations réalisées au profit des tiers — Port de Lomé	—	—
— Exploitation routière des CFT	—	—
— Fonds de roulement de la pharmacie d'approvisionnement des services des industries animales ..		
	Total	184.000
		151.000

b) Comptes d'Avances	Découverts	Recettes
— Avances pour achats de véhicules	12.000	2.000
— Fonds de roulement EDITOGO	35.000	
— Avance à la SOTEXIM		
— Avance à la C.E.E.T.		
— Avance exceptionnelle du 13 janvier	20.000	20.000
— Avance pour achats de Wagons bennes	—	—
— Avance à l'office togolais des phosphates	—	—
— Avance à la SOTOMA	—	—
	Total	67.000
		22.000

Total des découverts autorisés 251.000 173.000

soit une charge maximale brute de 78.000.000 francs Cfa résultant de la gestion des comptes spéciaux énumérés ci-dessus.

Art. XVII — Le plafond des crédits de paiement ouvert au budget d'investissement pour l'année 1977 s'élève à la somme de 15.350.000.000 francs.

Art. XVIII — Il est interdit aux autorités administratives régulièrement habilitées d'engager des dépenses publiques, de prendre des mesures nouvelles entraînant des augmentations de dépenses imputables sur les crédits ouverts par les articles précédents à moins que ces mesures ne résultent de l'application des lois existantes ou des dispositions de la présente ordonnance. Le ministre des finances, l'ordonnateur unique et le contrôleur financier du budget de l'Etat sont chargés de l'application de la disposition ci-dessus

TITRE IV

Dispositions relatives à l'équilibre des recettes et des charges

Art. XIX — Le résultat des opérations du budget général de l'Etat pour la gestion 1977 est évalué comme suit :

Recettes	55.200.829.000 francs
Depenses	55.200.829.000 francs

Art. XX — Le résultat des opérations du budget annexe des chemins de fer du Togo est évalué ainsi qu'il suit :

Recettes ordinaires	399.498.000 francs
Recettes extraordinaires	340.751.000 francs
Dépenses	740.249.000 francs

Art. XXI — Le résultat global de la gestion des comptes d'affectation spéciale pour l'année 1977 est évalué ainsi qu'il suit :

Ressources	706.800.000 francs
Charges	545.500.000 francs
Excédent des ressources	161.300.000 francs

Art. XXII — Le résultat des opérations du budget d'investissement pour l'année 1977 est évalué comme suit :

Recettes	15.350.000.000 francs
Dépenses	15.350.000.000 francs

Art. XXIII — L'excédent net de la gestion des comptes spéciaux est fixé pour l'année 1977 à la somme de 83.300.000 francs détaillée comme suit :

— Excédent des ressources des comptes d'affectation spéciale	161.300.000 francs
— Charge maximale brute	78.000.000 francs
— Excédent net	83.300.000 francs.

Art. XXIV — Les charges nettes pouvant éventuellement résulter de l'ensemble des opérations prévues à l'article XII seront couvertes soit par des ressources de trésorerie soit par des ressources d'emprunts que le gouvernement est autorisé à contracter en particulier par des émissions de bons du trésor ou par des avances de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Deuxième partie

MOYEN DES SERVICES ET DISPOSITIONS

SPECIALES

Titre I

BUDGET GENERAL

Art. XXV — Au titre des dépenses ordinaires de fonctionnement, il est ouvert un crédit de 39.850.829.000 francs cfa à savoir :

— au Titre I — Dette publique et viagère	7.606.656.000 frs
— au Titre II — Assemblée Nationale	8.825.000 frs
— au Titre III — Ministères, Cour Suprême et Services	23.483.858.000 frs
— au Titre IV — Intervention de l'Etat	8.751.490.000 frs

Titre II

BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER

Art. XXVI — Le montant des crédits ouverts pour la gestion 1977 au titre du budget annexe des chemins de fer du Togo est fixé à 740.249.000 francs conformément à la répartition par divisions, chapitres et articles qui en est donnée à l'état D annexé à la présente ordonnance.

Titre III

COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

Art. XXVII — Le plafond des crédits ouverts aux ministères pour l'année 1977 au titre des comptes d'affectation spéciale est fixé à la somme de 706.800.000 francs conformément à la répartition par compte qui en est donnée à l'état E annexé à la présente ordonnance.

Titre IV

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Art. XXVIII — Les crédits de paiement ouverts aux ministères au titre du budget d'investissement sont plafonnés pour l'année 1977 à 15.350.000.000 francs.

Art. XXIX — La clôture du budget général et du budget annexe des chemins de fer du Togo de la gestion 1977 est fixée au 31 décembre 1977.

Art. XXX — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République.

Lomé, le 31 décembre 1976
Général d'Armée G. Eyadéma

Développement des Recettes

RECAPITULATION DES RECETTES

(en milliers de Frs CFA)

I — Impôts	37.931.700
II — Produits des Exploitations Industrielles et des Services	979.374
III — Revenus du Domaine	156.795
IV — Produits divers	452.947
V — Recettes d'ordre	PM
VI — Produits des Participations Financières de l'Etat	330.013
VII — Recettes Extraordinaires	15.350.000

TOTAL GENERAL DES RECETTES .. 55.200.829

SITUATION DES RECETTES

Paragraphe I — IMPOTS

A — Produits des contributions directes

1 — Impôts sur les bénéfices industriels, agricoles et commerciaux :	
a) Office Togolais de Phosphates ..	8.000.000
b) Office des Produits Agricoles du Togo	2.500.000
c) Autres	2.520.000
Total 1.	13.020.000

2 — Taxes progressives sur traitements et salaires	1.320.000
3 — Impôts sur les bénéfices non commerciaux	10.000
4 — Impôts généraux sur le revenu	45.000
5 — Patentes et licences	32.000
6 — Majoration de 10 % pour paiement tardif	12.000
7 — Taxe immobilière	P.M.
Total A.	14.439.000

B — Produits des Contributions Indirectes**a) Produits liquidés par l'Administration des Douanes**

8 — Droit d'importation	4.600.000
9 — Droit d'exportation	1.600.000
10 — Taxe forfaitaire représentative de la taxe sur la transaction TFRIT — Exportation	2.400.000
11 — TFRIT — Importation	4.950.000
11 bis — Taxe spéciale à l'exportation ..	1.800.000
12 — Taxe de recherche et de conditionnement	70.000
13 — Taxe de timbre douanier	700.000
14 — Amendes, confiscations et ventes ..	20.000
15 — Surtaxe sur les boissons alcoolisées ..	220.000
16 — Taxe de statistique	1.500.000
17 — Taxe de transit	1.000
18 — Taxe au profit du Fonds Routier ..	300.000
19 — Recettes des exercices antérieurs (lignes 8 à 19)	P.M.
Total a).	18.161.000

b) Autres contributions indirectes

20 — Taxe sur les transactions	3.655.000
21 — Taxe sur la consommation de carburants	895.000
22 — Recettes des exercices antérieurs (lignes 20 à 21)	P.M.
Total b).	4.550.000
Total B.	22.711.000

C — Droit d'Enregistrement

23 — Droit d'enregistrement	350.000
24 — Droit d'immatriculation	8.000
25 — Droit de timbres	162.000
26 — Recettes du Service Topographique ..	1.700
27 — Impôts sur le revenu des valeurs mobilières	260.000
28 — Recettes des exercices antérieurs (lignes 23 à 27)	P.M.
Total C.	781.700

Récapitulation du Paragraphe I

A — Produits des Contributions Directes	14.439.000
B — Produits des Contributions Indirectes	22.711.000
C — Droit d'Enregistrement	781.700
Total Paragraphe I.	37.931.700

Paragraphe II — Produits des Exploitations Industrielles et des services

29 — Recettes des Postes et Télécommunications :	
a) Produits vrais de taxe des correspondances	255.000
b) Taxe sur des mandats postes ..	50.000
c) Produits de télégraphie intérieure ..	40.000
d) Produits de téléphone et télex ..	405.000
e) Recettes diverses et accidentelles fournitures	40.000
f) Taxes sur les colis postaux	30.000
g) Produits des correspondances en franchise	15.000
h) Taxes sur les récepteurs radio ..	1.000
i) Produits de télégraphie extérieure ..	40.000
j) Déséquilibre postal	24.000
Total ligne 29.	900.000
30 — Recettes de la télédiffusion et de l'Information	6.074
31 — Recettes du Service des Travaux Publics	3.000
31 bis — Recettes de la Maison du R.P.T. ..	2.500
32 — Recettes du Service des Affaires Sociales	P.M.
33 — Recettes du Service du Conditionnement	410
33 bis — Recettes du Service des Poids et Mesures	5.000
34 — Recettes du Service de l'Élevage ..	6.500
35 — Recettes du Service des Pêches ..	P.M.
36 — Recettes des Etablissements Hospitaliers	4.000
37 — Recettes du Service de la Télévision	P.M.
38 — Recettes des Fédérations Nationales (Football, etc)	P.M.
39 — Recettes du Service de l'Agriculture ..	800
39 bis — Recettes du Service des Enquêtes et Statistiques agricoles	P.M.
40 — Recettes des Brigades des Travailleurs du Mouvement de la J.P.A. ..	2.350
41 — Recettes du Service de l'Éducation Nationale	10.000
42 — Recettes du Service de la Statistique	6.000
43 — Recettes de l'Ordre du Mono	140
44 — Recettes du Service des Assurances ..	5.000
44 bis — Recettes du Service de la culture	500
45 — Recettes des Services Judiciaires ..	500
45 bis — Recettes du Service de la Recherche Scientifique	1.000
46 — Produit de la Loterie Nationale ..	25.000
47 — Autres produits des Jeux de Hasard ..	600
48 — Recettes des exercices antérieurs ..	P.M.
Total du Paragraphe II.	979.374

PARAGRAPHE III — Revenus du Domaine	
49 — Droit d'occupation :	
a) Domaine Public, occupation par la CTMB	5.210
b) Domaine (pompes à essence)	
c) Redevance superficielle sur concessions minières, extraction des carrières	2.800
50 — Loyers d'immeubles et retenus de logement :	
a) Loyers d'immeubles	6.885
b) Retenue de logements	18.000
51 — Revenus du Domaine forestier :	
a) Redevance pour permis de coupe	8.000
b) Produits de vente de bois de feu	P.M.
c) Amendes forestières	4.000
d) Permis de chasse	900
e) Exploitation en régie, vente et cession de produits forestiers ..	6.000
52 — Domaines miniers — Redevances minières :	
a) Taxe proportionnelle	84.215
b) Redevance d'embarquement des phosphates	14.350
c) Redevance de débarquement des produits pétroliers hydrocarbonant	1.435
d) Redevance de débarquement autres produits	P.M.
53 — Produits de l'aliénation du domaine mobilier et immobilier	5.000
54 — Recettes des exercices antérieurs	P.M.
Total du Paragraphe III.	156.795

PARAGRAPHE IV — Produits divers

A — Taxes diverses et taxes pour services rendus	
55 — Taxes sur les armes à feu	600
56 — Taxes sur véhicules auto. part	—
57 — Taxe sur les bicyclettes	2.000
58 — Taxe sur les permis de conduire et visites techniques	32.000
59 — Redevances pour frais de contrôle des Etablissements dangereux et insalubres	1.005
60 — Ressources fonds de péréquation ..	P.M.
Total A.	35.605
B — Autres produits divers	
61 — Remises et droits sur crédits d'enlèvement	45.000
62 — Produits divers et accidentels :	
a) Prélèvement temporaire sur solde et salaire	30.000
b) Divers	
63 — Amendes et condamnations judiciaires	500
64 — Contributions et Subventions :	
a) Participation des CFT au remboursement avances CCCE (FIDES)	P.M.

b) Participation CFT au paiement All. via	1.038
c) Contribution Chambre de Commerce à l'octroi bourses et fonctionnement cours compl. Sokodé	1.000
d) Contr. OMS aux fins de fonctionnement Centre de formation prof. pour éradication du Paludisme	10.000
e) Remboursement par la Régie des Eaux emprunt payé pour son compte par le budget général	804
f) Contribution de la Caisse d'Epargne	P.M.
g) Contribution à la C.N.S.S.	P.M.
h) Contribution des organismes nationaux aux bourses d'enseignement (OPAT — CTMB)	10.000
Total ligne 64	22.842
65 — Remboursement de commission de banque	250.000
66 — Remboursement par les agents de l'Etat des frais d'hospitalisation hors des formations sanitaires	6.000
67 — Remboursements divers :	
a) Prêts et avances	P.M.
b) Intérêts prêt consenti Haute-Volta	2.000
68 — Taxe spéciale pour le Développement de l'habitat	61.000
69 — Recettes des exercices antérieurs (lignes 55 à 68)	P.M.
Total B.....	417.342
Total du paragraphe IV.	452.947

Paragraphe V — Recettes d'Ordre

69 bis — Régularisation des avances consenties aux régisseurs	P.M.
70 — Recettes d'ordre	P.M.
Total paragraphe V.	P.M.

PARAGRAPHE VI — Produits des participations financières de l'Etat

71 — Produits des participations financières de l'Etat	330.013
Total du paragraphe VI	330.013

PARAGRAPHE VII — Recettes extraordinaires

72 — Recettes extraordinaires affectées à la couverture des dépenses de fonctionnement	15.350.000
Total du paragraphe VII	15.350.000
Total général	55.200.829

ETAT B
DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Titre Premier — Dette publique et viagère

Chapitre premier — (Service des emprunts et dettes contractuelles)

Article premier — Amortissement et intérêts des prêts auprès d'organismes français

DESIGNATION DE L'EMPRUNT	OBJET	Annuité 1977 en milliers de francs cfa
Décret du 2-4-1952 19.400.000	Protection sanitaire démographique	1.111
Convention du 26-3-56 5.625.000	Achat de chambres pour étudiants togolais en France	350
Convention du 5-6-56 60.000.000	Construction de logements	3.726
Convention du 21-5-57 25.000.000	Participation togolaise au capital de la BTD (ancien crédit du Togo) ..	1.596
Convention du 6-8-69 20.000.000	Participation togolaise à l'augmentation du capital de la Cie du Bénin à Ganavé	PM
Convention du 2-2-71 200.000.000	Financement partiel du programme de développement interurbain moderne de télécommunication axe sud-nord	43.370
Convention du 2-2-72 80.000.000	Participation de l'Etat togolais à la construction de la nouvelle aéroport de Lomé	812
Convention du 25-9-73 50.000.000	Fonds constitué par la République Togolaise en faveur de la société nationale d'Investissements (SNI) pour garantir les crédits consentis par les Banques Commerciales aux entreprises togolaises	10.621
Convention du 19-7-74 124.700.000	Financement d'un projet de riziculture dans la région des Savanes	4.426
Convention du 25-2-75 50.000.000	Financement projet de cimenterie devant entrer en exploitation en 1978	12.434
Convention du 12-11-75 160.000.000	Financement partiel de la liaison hertzienne Inter-Etats Lama-Kara-Ouagadougou	6.490
ARTICLE 2		
Accord de prêt du 13-11-74 777.588.000	Intérêts, commissions d'engagement et statutaire du prêt BAD pour électrification de la ville de Tsévié, de quelques centres ruraux Lomé-Tsévié etc, et extension et amélioration éclairage public ville de Lomé et dans la zone portuaire	52.488
ARTICLE 3		
Convention additionnelle de 1949	Remise à la BIAO chargée des opérations des remboursements des titres des emprunts 4 % 1931 4,5 % 1932	300
ARTICLE 4		
Marché n° 34-72-TP du 4-7-72 et Avenants n° 1 et 2 des 5-6 et 21-11-1974 1.373.619.585	Amortissement et intérêts préfinancement Hollandais BOS EN KALIS Assainissement de la Lagune de la ville de Lomé tranche 2 et des lagunes de Bè et d'Aného	700.000
Marché N° 36-75-TP du 19-6-1975 459.738.315		
Marché N° 58-75-TP du 23-9-1975 585.815.602		
ARTICLE 5		
Convention du 11-12-70 50.000.000	Amortissement et intérêts des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne du Togo pour achat d'un Immeuble à Paris,	
Convention du 26-6-70 100.000.000	Construction de l'Université de Lomé et Financement des travaux d'assainissement de la lagune de Lomé et construction de l'immeuble des P.T.T.	154.753
Convention du 29-5-72 150.000.000		
Convention du 10-10-75 380.000.000		
ARTICLE 6		
ARTICLE 7		
Contrat du 31-3-66 395.200.000	Provision d'avals donnés par l'Etat et paiement des dépenses imprévues de la dette publique	PM
ARTICLE 8		
Crédits de Fournisseurs T.R.T. et C.G.C.T. Lettre de garantie N° 1526-MFE du 29-11-71 260.545.893	Amortissement et intérêts du prêt allemand pour installation d'alimentation en eau potable de Sokodé	37.419
N°1527-MFE du 19-11-71 121.538.315	Amortissement et intérêts du prêt de fournisseurs TRT et CGCT pour l'extension, le développement et la modernisation du réseau téléphonique togolais	401.440
Contrats PLESSEY ET TELSPACE		
ARTICLE 9		
Convention du 31-12-1969 576.000.000	Amortissement et intérêts du prêt OPAT pour participation dans l'augmentation du capital social de la C.T.M.B.	PM
ARTICLE 10		
Convention du 6-5-67 300.000.000	Amortissement et intérêts du prêt OPAT pour les travaux du port de Lomé	PM
Convention du 10-8-67 250.000.000		
ARTICLE 11		
Convention du 10-8-67 300.000.000	Amortissement et intérêts du prêt OPAT pour travaux d'assainissement de la ville de Lomé	PM
ARTICLE 12		
Convention du 11-12-68 100.000.000	Amortissement et intérêts des prêts OPAT pour permettre à l'Etat togolais :	
Convention du 22-1-69 150.000.000	1) de consentir une avance de 60 millions à l'Industrie Textile de Dadja	
Convention du 18-4-69 60.000.000	2) de financer les travaux de construction du stade omnisport de Lomé pour les éliminatoires des jeux de Bamako	
Convention du 14-9-70 600.000.000	3) de participer pour 150 millions aux capitaux sociaux de la société des ciments de l'Afrique de l'ouest et d'une usine de broyage de clinker	
Convention du 4-5-71 50.000.000	4) de financer divers projets d'infrastructures routières et sociales à Lomé et à l'intérieur du pays	
Convention du 12-5-72 1.000.000.000	5) Participation togolaise au capital de la SOTOMA	
	6) de financer divers projets d'infrastructures	PM
ARTICLE 13		
Contrat d'achat du 3-2-75 1.512.900.000	Amortissement et intérêts des prêts FOKER-VFW B.V. et ROLLS ROYCE pour achat d'un avion FOKER F. 28 et pièces de rechange de l'avion	282.072

DESIGNATION DE L'EMPRUNT	O B J E T	Annuité 1977 en milliers de fra CFA
ARTICLE 14 Contrat du 17-12-71 crédit fournisseur C.G.A. 1.355.230.850	Amortissement et intérêts du crédit fournisseur C.G.A. — Construction hôtel de la Paix — Lomé	324.715
ARTICLE 15 Accord financier du 24-10-75 7.442.726.416	Amortissement et intérêts du prêt HILL SAMUEL & Co Ltd pour construction d'une Raffinerie de pétrole et installation d'un pipeline à la jetée Est au port de Lomé	2.129.531
ARTICLE 16 Contrat de vente du 7-5-74 1.100.000.000	Amortissement et intérêts du prêt EXIMBANK OF AMERICA First National Bank of Atlanta, ECGD de Grande Bretagne-Moteurs Rolls Royce pour achat d'un avion Jet « GRUMMAN GULF-STREAM II »	270.000
ARTICLE 17 Lettre de commande N° 184-PR-MTP-TP-D-AR du 12-10-73 155.000.000	Amortissement et intérêts de préfinancement Clarence OLYMPIO — Aménagement et bitumage de 15 kms de rue à Lama-Kara	35.400
ARTICLE 18 Contrat du 29-4-75 et avenant du 21-7-75 — marché N° 73-CAB-PR- du 7 mai 1975	Equipement militaire	233.500
ARTICLE 19 Accord de crédit du 6-8-74 1.500.000.000 Accord de crédit du 9-5-75 61.250.000	Commissions de service du prêt AID pour rénovation et amélioration de la production cacaoyère et caféière Financement et équipement des pistes et marchés à bétail de la République Togolaise	7.815
ARTICLE 20 Accord de prêt du 6-5-75 1.249.695.000 Accord de prêt du 4-2-76 69.427.500	Commissions de service des prêts F.A.D. pour financement : travaux d'amélioration et bitumage sur deux voies de la route Sokodé/Bassar de 57,3 kms et étude de facilité Route Yegue-Langabou	6.666
ARTICLE 21 Convention financière du 6-8-75 et avenant du 8-10-75 700.000.000 Convention financière du 6-8-75 et avenant du 12-8-76 375.000.000	Intérêts de préfinancements Société Routière COLAS-Travaux d'aménagement et de bitumage de rues dans la ville de Lomé, aménagement et extension de la piste de l'aérodrome de Lomé sur 600 m de longueur	260.204
ARTICLE 22 Convention financière N° 1087-MFE du 26-9-75 .. 1.050.000.000 Avenant N° 1 du 26-3-76 140.000.000	Amortissement et intérêts de préfinancement Société Anonyme de travaux d'Outre-Mer (SATOM) pour construction des routes au Togo : 1) Zébé/Agbanakin 2) Afagnangan/Agomé-Séva/Batonou Avévé-Aklakou 3) Voie d'accès au centre émetteur de la Kara 4) Couche de base et revêtement bitumineux sur la route Aného/Aklakou 5) Pistes et points d'eau réserve de la Kéran 6) Aménagement et piste d'aviation de Sara-Kawa 7) Route d'accès au Monument de Pya	393.405
ARTICLE 23	Amortissement et intérêts de préfinancement Autrichien Société Wagner Büro Antlengesellschaft pour fourniture et installation de 7 stations de stockage (silos céréales)	84.000
ARTICLE 24	Amortissement et intérêts complexe Engrais chimique	PM
ARTICLE 25	Intérêts sur avances de la BCEAO au Trésor	150.000
ARTICLE 26 Convention financière du 13-4-76 255.000.000	Intérêts et amortissement de préfinancement DYCKERHOFF-WIDMANN pour construction d'un pont sur Mono avec rampe d'accès...	152.000
ARTICLE 27 Convention de crédit du 4-6-76	Intérêts de prêts Union de Banques Suisses — Consortium BBC/Nordgardshamar AE et UNITED OVERSEAS BANK pour construction d'une Acierie d'une capacité de 20.000/T An à Lomé	404.273
ARTICLE 28 Convention de crédit du 23-4-76 4.310.000.000 Convention de crédit du 4-6-76 2.450.000.000	Commissions d'engagement et intérêts de prêts crédit industriel et commercial (CIC) pour financement des travaux pour l'alimentation en eau et électrification de diverses villes du Togo	143.932
ARTICLE 29 Convention de crédit du 10 juin 1976 2.250.000.000 Convention de crédit du 5-7-1976 1.657.500.000	Commissions d'engagement de prêts crédit commercial de France et la Bank of America NT & SA et la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale pour construction d'un hôtel de classe internationale à Lomé « PALOMBO »	19.182
ARTICLE 30 Contrat du 27-10-75	Intérêts et amortissement des prêts MOTOR IBERICA S.A. Espagne pour fourniture matériel et équipement Agricole	533.500
ARTICLE 31 Contrat du 10-6-76	Intérêts et amortissement de prêt SERVICIO TECNICO DE CONSTRUCTORES DE BIENES DE EQUIPO d'Espagne (SERCOBE) pour construction d'un Lycée Technique à Lomé	514.500
ARTICLE 32 Marché N° 1-MINFO-TV-76 du 17-2-76 173.531.400	Intérêts et amortissement du prêt Société Télécommunications Radio-électriques et téléphoniques (T.R.T.) pour fourniture et installation d'une liaison hertzienne de télévision entre MONT AGOU et LAMA-KARA	54.182
(Marché en cours) ARTICLE 33	Commissions d'engagement du préfinancement Hollandais BOS ENKALIS pour travaux d'alimentation en Eau barrage sur la KOZA à Lama-Kara	12.000
ARTICLE 34 Convention de crédit du 15-1-76 1.134.000.000	Intérêts du prêt EFIBANCA pour paiement des dettes du Togo échues et pas payées jusqu'au 15-1-76 découlant convention du 22-12-67 entre SINCO et la République Togolaise	107.924
ARTICLE 35	Prévision pour paiement des dépenses diverses et imprévues de la dette publique	34.910
	Total général	7.585.045

Chapitre 2 — Dette viagère

Article 1 — Allocations temporaires aux anciens agents de l'Administration	92
Article 2 — Allocations viagères des anciens agents permanents	9.900
Article 3 — Versement à la Caisse de Retraites des pensions et allocations :	
a) Allocations de retraites aux anciens agents non affiliés à la Caisse de Retraites	2.439
b) Pensions de Gardes Togolais	9.130
Total de l'Article 3	11.569
Article 4 — Indemnités pour accident de travail	50
Article 5 — Dépenses d'exercices clos	PM
Total du chapitre 2	21.611

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**Récapitulation générale****Chapitre 6 — Dépenses de personnel**

Articles 1 — Président et personnel d'hôtel	25.203
2 — Cabinet du Président	23.691
3 — Indemnités de déplacements et de missions	58.400
4 — Secrétariat Général de la Présidence et du Conseil des ministres	3.390
5 — Grande Chancellerie	2.925
6 — Inspection générale d'Etat	40.783
7 — Haut Commissariat au Tourisme	47.839
Total du chapitre 6	202.231

Chapitre 7 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel du Président	328.050
2 — Cabinet du Président et services	39.920
3 — Fonds spéciaux	52.000
4 — Grande Chancellerie	4.100
5 — Dépenses politiques	78.000
6 — Inspection générale d'Etat	3.090
7 — Haut Commissariat au Tourisme	78.593
Total du chapitre 7	583.753
Total général	785.984

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE**Récapitulation générale****Chapitre 8 — Dépenses de personnel**

Articles 1 — Ministre et personnel d'Hôtel	4.172
2 — Cabinet et Secrétariat général	49.412
3 — Indemnités de déplacements et de Missions	14.749
4 — Direction de l'Economie	27.292
5 — Direction du Budget	17.667
6 — Service du Matériel-Transit	31.068
7 — Garage administratif	74.444
8 — Direction des Finances	78.264
9 — Agences spéciales	42.989

10 — Direction des Douanes	322.101
11 — Administration des Impôts	72.110
12 — Enregistrement - Domaine-Timbres	27.973
13 — Service du Trésor	91.786
14 — Direction des Assurances	9.256
15 — Contrôle financier	26.473

Total du chapitre 8 889.756

Chapitre 9 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel ministériel	300
2 — Cabinet et Secrétariat général	6.305
3 — Direction de l'Economie	2.925
4 — Direction du Budget	2.975
5 — Service du Matériel-Transit	5.280
6 — Garage administratif	31.301
7 — Direction des Finances	8.522
8 — Agences spéciales	29.000
9 — Administration des Douanes	29.500
10 — Administration des Impôts	3.937
11 — Enregistrement - Domaine-Timbres	4.293
12 — Service du Trésor	3.719
13 — Direction des Assurances	1.352
14 — Contrôle financier	1.537

Total du chapitre 9 130.946

Total général 1.020.702

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**Récapitulation générale****Chapitre 10 — Dépenses de personnel**

Articles 1 — Ministre et personnel d'hôtel	P.M.
2 — Etat-Major	P.M.
3 — Indemnités de déplacements et de Missions	20.000
4 — Personnel militaire	1.545.400
5 — Personnel civil	20.020
6 — Frais de transport	15.000
7 — Frais d'hospitalisation	28.000
8 — Stages	41.000

Total du chapitre 10 1.669.420

Chapitre 11 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel ministériel	3.000
2 — Fonctionnement de l'Etat-Major	8.200
3 — Eau et électricité	31.185
4 — Correspondance et téléphone	16.800
5 — Réparations civiles	3.000
6 — Exercices clos	800
7 — Habillement - campement-couchage-ameublement	480.944
8 — Armement - transmission-optique	188.388
9 — Munitions	100.000
10 — Véhicules	118.000
11 — Carburants	149.600
12 — Matériel et outillage d'ateliers	9.288
13 — Fonctionnement du garage central des F.A.T.	47.500
14 — Fonctionnement-autres ateliers	8.000
15 — Fonctionnement de l'infirmerie de garnison	33.000

16	— Fonctionnement escadrille nationale et gendarmerie	848.000
17	— Alimentation des troupes	161.507
18	— Masse générale d'entretien	16.000
19	— Instruction et sports	20.100
20	— Service-auto	5.500
21	— Entretien des casernements ..	29.600
22	— Musique	12.000
23	— Transport de matériel	30.400
24	— Marine nationale	127.650
Total du chapitre 11		2.448.462
Total général		4.117.882

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Récapitulation générale

Chapitre 12 — Dépenses de personnel

Articles 1	— Ministre et personnel d'hôtel ..	5.012
2	— Cabinet et Secrétariat général	54.693
3	— Indemnités de déplacements et de missions	10.500
4	— Ambassade du Togo à Paris ..	52.025
5	— Ambassade du Togo à Bruxelles	40.733
6	— Ambassade du Togo à Washington	47.966
7	— Ambassade du Togo à Bonn ..	43.183
8	— Ambassade du Togo à Lagos ..	13.886
9	— Ambassade du Togo à Accra ..	24.522
10	— Ambassade du Togo à Kinshasa	24.864
11	— Ambassade du Togo à Moscou	32.348
12	— Mission permanente auprès de l'O.N.U.	50.827
13	— Ambassade du Togo à Pékin ..	24.891
14	— Ambassade du Togo au Canada	39.404
15	— Ambassade du Togo à Libreville	22.596
16	— Ambassade du Togo à Tripoli ..	33.034
Total du chapitre 12		520.484

Chapitre 13 — Dépenses de matériel

Articles 1	— Hôtel ministériel	500
2	— Cabinet et Secrétariat général	35.810
3	— Réceptions officielles	4.000
4	— Ambassade du Togo à Paris ..	46.420
5	— Ambassade du Togo à Bruxelles	22.314
6	— Ambassade du Togo à Washington	27.430
7	— Ambassade du Togo à Bonn ..	27.740
8	— Ambassade du Togo à Lagos ..	24.000
9	— Ambassade du Togo à Accra ..	14.728
10	— Ambassade du Togo à Kinshasa	12.670
11	— Ambassade du Togo à Moscou	24.980
12	— Mission permanente auprès de l'O.N.U.	28.081
13	— Ambassade du Togo à Pékin ..	26.424
14	— Ambassade du Togo au Canada	31.805
15	— Ambassade du Togo à Libreville	20.730
16	— Ambassade du Togo à Tripoli ..	7.250
Total du chapitre 13		354.882
Total général		875.366

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Récapitulation générale

Chapitre 14 — Dépenses de personnel

Articles 1	— Indemnités ministérielles et personnel d'Hôtel	4.002
2	— Cabinet	13.368
3	— Indemnités de déplacements et de missions	12.693
4	— Secrétariat général	31.106
5	— Commandement :	
§-1-a.	— Régions	25.241
§-1-b.	— Circonscriptions	123.629
§-1-c.	— Nouvelles créations ..	—
§-2.	— Secrétaires des Conseils de Circonscription	10.205
§-3.	— Corps des gardiens de Circonscription	228.337
6	— Chefferie	51.456
7	— Service de Sécurité et Police	544.546
8	— Aides statisticiens	1.610
9	— Dépôt légal	4.644
10	— Etablissements pénitentiaires	3.339
Total du chapitre 14		1.054.176

Chapitre 15 — Dépenses de matériel

Articles 1	— Hôtel ministériel	300
2	— Cabinet et Ecole de Police	16.020
3	— Secrétariat général	2.750
4	— Régions, Circonscriptions et Postes administratifs	78.220
5	— Services de Sécurité et Police	86.895
6	— Etablissements pénitentiaires	34.000
7	— Aliénés de Tsévié	2.000
Total du chapitre 15		220.185
Total général		1.274.361

MINISTERE DE LA JUSTICE, DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Récapitulation générale

Chapitre 16 — Dépenses de personnel

Articles 1	— Ministre et personnel d'hôtel ..	4.030
2	— Cabinet et Secrétariat général	31.967
3	— Indemnités de déplacements et de missions	5.000
4	— Cour d'Appel	23.007
5	— Tribunal de droit moderne	74.474
6	— Tribunaux coutumiers de 1 ^{re} instance	61.289
7	— Tribunal administratif	240
8	— Tribunal spécial	1.534
9	— Direction de la Fonction publique	34.890
10	— §-1. — Direction générale du Travail, Main-d'Œuvre et Sécurité Sociale	11.659
§-2.	— Inspection du Travail — Lomé	12.225
§-3.	— Inspection du Travail — Atakpamé	5.181
§-4.	— Inspection du Travail — Sokodé	4.415

§-5. — Inspection du Travail — Lama-Kara	2.301
§-6. — Inspection du Travail — Dapaon	2.186
11. — Ecole Nationale d'Administra- tion	5.135
12. — Service de la Main-d'Œuvre — Lomé	7.241
Total du chapitre 16	286.774

Chapitre 17 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel ministériel	300
2 — Cabinet et Secrétariat général	2.735
3 — Cour d'Appel	1.123
4 — Tribunal de droit moderne	3.075
5 — Tribunaux coutumiers de 1 ^{re} instance	3.231
6 — Tribunal administratif	75
7 — Direction de la Fonction publi- que	1.536
8 — §-1. — Direction générale du Travail, Main-d'Œuvre et Sécurité Sociale	1.740
§-2. — Inspection du Travail — Lomé	500
§-3. — Inspection du Travail — Atakpamé	540
§-4. — Inspection du Travail — Sokodé	380
§-5. — Inspection du Travail — Lama-Kara	420
§-6. — Inspection du Travail — Dapaon	420
9 — Ecole Nationale d'Administra- tion	1.500
10. — Service de la Main-d'Œuvre — Lomé	610
Total du chapitre 17	18.185
Total général	304.959

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES MINES****Chapitre 18 — Dépenses de personnel**

Articles 1 — Ministre et personnel d'hôtel ..	3.712
2 — Cabinet	17.659
3 — Indemnités de déplacements et de missions	20.092
4 — Direction des Mines et de la Géologie	86.780
5 — Service des Travaux publics ..	240.141
6 — Service de la Météorologie nationale	68.309
7 — Service Topographique	36.053
8 — Centre de construction et du logement — Cacavéli	17.330
Total du chapitre 18	490.076

Chapitre 19 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel ministériel	300
2 — Cabinet	1.436
3 — Direction des Mines et de la Géologie	14.031
4 — Service des Travaux publics ..	4.470

5 — Service de la Météorologie nationale	7.430
6 — Service topographique	8.350
Total du chapitre 19	36.017
Total général	526.093

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL**Récapitulation générale****Chapitre 20 — Dépenses de personnel**

Articles 1 — Ministre et personnel d'hôtel ..	3.000
2 — Cabinet	30.677
3 — Indemnités de déplacements et de missions	4.950
4 — Contrôle administratif et finan- cier des O.P.P.	5.269
5 — Direction Générale de l'Agricul- ture	75.791
6 — Service des Enquêtes et Sta- tistiques Agricoles	29.966
7 — Direction de l'enseignement agricole	104.128
8 — Institut polyvalent de recher- ches	43.475
9 — Office national des pêches	26.422
10 — O.D.E.F.	42.348
11 — Togo-Fruit	15.721
12 — SO.TO.CO.	11.763
13 — Ferme avicole de Baguida	3.602
14 — Institut national des plantes à tubercules	8.993
15 — Service de la production ani- male	38.501
16 — ONAF	4.201
17 — Direction du développement et de la vulgarisation des pêches ..	26.476
18 — Direction de la production forestière	38.361
19 — Service des engrais et moyens de production	7.550
Total du chapitre 20	521.194

Chapitre 21 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel du ministre	300
2 — Cabinet	2.036
3 — Contrôle administratif et finan- cier des O.P.P.	897
4 — Direction générale de l'agricul- ture	32.274
5 — Service des enquêtes et sta- tistiques agricoles	3.845
6 — Direction de l'enseignement agricole	68.766
7 — Institut polyvalent de recher- ches	5.621
8 — O.D.E.F.	11.742
9 — Institut national des plantes à tubercules	3.510
10 — Service de la production ani- male	1.200
11 — Direction du développement et de la vulgarisation des pêches ..	4.670

12 — Direction de la production forestière	5.860
13 — Service des engrais et moyens de production	680
Total du chapitre 21	141.401
Total général	662.595

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES

Récapitulation générale

Chapitre 22 — Dépenses de personnel

Articles 1 — Ministre et personnel d'Hôtel	3.477
2 — Cabinet et Secrétariat général	16.934
3 — Indemnités de déplacements et de missions	20.010
4 — Direction générale de la Santé publique	22.583
5 — Assistance médicale	815.232
6 — Service national d'hygiène	19.413
7 — Service national du paludisme	92.840
8 — Divers plans d'opérations	276.255
9 — Inspection médicale des écoles	16.798
10 — Ecoles paramédicales	36.953
11 — Institut national d'hygiène	23.516
12 — Pharmacie d'approvisionnement	5.778
13 — Service des Affaires sociales ..	219.641
14 — Centre national de formation sociale	17.374
Total du chapitre 22	1.586.804

Chapitre 23 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel du ministre	300
2 — Cabinet	1.655
3 — Direction générale de la Santé	1.965
4 — Division de l'épidémiologie	13.965
5 — Division de l'A.M. et des S.S.B.	17.748
6 — Centre régional hospitalier de Dapaon	8.230
7 — Centre régional hospitalier de Lama-Kara	11.690
8 — Centre régional hospitalier de Tchaoudjo	11.620
9 — Centre régional hospitalier d'Atakpamé	11.180
10 — Subdivisions sanitaires	49.708
11 — Division de l'hygiène publique et promotion de la Santé	15.149
12 — Division de la mère et de l'enfant	1.920
13 — Division de l'enseignement et de la formation professionnelle	25.559
14 — Division des laboratoires	5.730
15 — Division de la pharmacie	216.155
16 — Centre de la formation et de la Santé publique	22.006
17 — Divers frais de magasinage	2.000
18 — Evacuation sanitaires	3.850
19 — Service des Affaires sociales	35.565
20 — Centre national de formation sociale	2.064
Total du chapitre 23	458.059
Total général	2.044.863

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Récapitulation générale

Chapitre 24 — Dépenses de personnel

Articles 1 — Ministre et personnel d'hôtel ..	3.678
2 — Cabinet, Secrétariat général et Services	89.964
3 — Indemnités de déplacements et de missions	20.000
4 — Directions de l'enseignement et Services	162.094
5 — Lycées d'enseignement général	583.273
6 — Collèges d'enseignement général	885.335
7 — Enseignement primaire	1.998.875
8 — Lycées et collèges d'enseignement technique	144.581
9 — Centre de formation des jardinières d'enfants	5.982
Total du chapitre 24	3.893.782

Chapitre 25 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel ministériel	300
2 — Cabinet	875
3 — Secrétariat général	2.585
4 — Secrétariat permanent du conseil supérieur de l'Education nationale	1.565
5 — Documentation, information, orientation scolaire, universitaire et professionnelle	8.162
6 — Direction des bourses et stages	1.545
7 — Bibliothèque nationale	7.710
8 — Direction de l'enseignement du 4 ^e degré	6.646
9 — Direction de l'enseignement du 3 ^e degré	11.595
10 — Direction de l'enseignement du 2 ^e degré	26.412
11 — Direction de l'enseignement du 1 ^{er} degré	8.810
12 — Institut pédagogique national et OREM	7.930
13 — Direction de la planification de l'éducation	5.260
14 — Direction des examens et concours	10.285
15 — UNESCO	10.525
16 — Direction du personnel et du budget	1.491
17 — Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé	13.058
18-34 — Lycées d'enseignement général	100.889
35 — Inspection des collèges d'enseignement technique et formation professionnelle	795
36-37 — Lycées d'enseignement technique	52.645
38-40 — Collèges d'enseignement technique	20.080
41 — Centre artisanal de Kpabime ..	4.185
42 — Collèges d'enseignement général	130.270
43 — Village du Bénin	2.560
44 — Enseignement primaire	105.505
45 — Centre de formation pour l'administration scolaire	2.585

46 — Direction de formation permanente	1.250
47 — Centre de formation des jardinières d'enfants	2.670
Total du chapitre 25	548.188
Total général	4.441.970

MINISTERE DE L'INFORMATION, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Récapitulation générale

Chapitre 26 — Dépenses de personnel

Articles 1 — Ministre et personnel d'hôtel ..	4.262
2 — Cabinet	21.448
3 — Indemnités de déplacements et de missions	19.779
4 — Direction Générale de l'Information	8.983
5 — Service de la Radiodiffusion de Lomé	142.367
6 — Service de la Radiodiffusion de Lama-Kara	82.015
7 — Service de la Télévision	86.679
8 — Agence Togolaise de Presse ..	41.167
9 — Service du Cinéma et des Actualités Audio-Visuelles	31.681
10 — Service des Postes et Télécommunications	614.823
Total du chapitre 26	1.053.204

Chapitre 27 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel du ministre	300
2 — Cabinet	22.015
3 — Direction Générale de l'Information	4.890
4 — Service de la Radiodiffusion de Lomé	88.725
5 — Service de la Radiodiffusion de Lama-Kara	79.095
6 — Agence Togolaise de Presse ..	21.704
7 — Service du Cinéma et des Actualités Audio-Visuelles ..	111.340
8 — Service des Postes et Télécommunications	305.810
Total du chapitre 27	633.879
Total général	1.687.083

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRANSPORTS

Récapitulation générale

Chapitre 28 — Dépenses de personnel

Articles 1 — Ministre et personnel d'hôtel ..	2.170
2 — Cabinet	11.111
3 — Indemnités de déplacements et de missions	9.000
4 — Direction du Commerce	47.099
5 — Direction de l'Industrie et de l'Artisanat	17.259
6 — Service des Transports Routiers	27.921
7 — Direction de la Marine Marchande	4.509
Total du chapitre 28	119.069

Chapitre 29 — Dépenses de matériel

Articles 1 — hôtel ministériel	300
2 — Cabinet	1.522
3 — Direction du Commerce	7.378
4 — Direction de l'Industrie et de l'Artisanat	1.041
5 — Service des Transports Routiers	2.705
6 — Direction de l'Aviation Civile ..	2.640
7 — Direction de la Marine Marchande	1.016
Total du chapitre 29	16.602
Total général	135.671

MINISTERE DU PLAN

Chapitre 30 — Dépenses de personnel

Articles 1 — Ministre et personnel d'hôtel ..	4.106
2 — Cabinet	11.792
3 — Indemnités de déplacements et de missions	7.350
4 — § — 1 — Direction générale du Plan et du Développement	5.544
§ — 2 — Sce de la Planification du Développement	36.654
§ — 3 — Sce du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan	33.406
§ — 4 — Sce de la Documentation Technique	3.618
§ — 5 — Bureaux Régionaux ..	16.854
5 — Bureau de Liaison UNICEF ..	4.039
6 — Direction de la Statistique	130.370
7 — Direction de la Planification Rurale	16.210
Total du chapitre 30	269.943

Chapitre 31 — Dépenses de matériel

Articles 1 — Hôtel ministériel	300
2 — Cabinet	965
3 — § — 1 — Direction générale du Plan et du Développement	375
§ — 2 — Sce de la Planification du Développement	1.445
§ — 3 — Sce du Financement et du Contrôle de l'Exécution ..	2.027
§ — 4 — Sce de la Documentation Technique	3.855
§ — 5 — Bureaux Régionaux ..	2.380
4 — Bureau de Liaison UNICEF ..	520
5 — Direction de la Statistique	75.676
6 — Direction de la Planification Rurale	4.696
Total du chapitre 31	92.239
Total général	362.182

MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS, DE LA CULTURE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Récapitulation générale

Chapitre 32 — Dépenses de personnel

Articles	1 — Ministre et personnel d'hôtel ..	3.710
	2 — Cabinet	14.466
	3 — Indemnités de déplacements et de Missions.....	13.800
	4 — Direction de la Jeunesse	22.502
	5 — Direction des Sports	130.732
	6 — Direction de la Culture	46.659
	7 — Direction de la Recherche Scientifique	34.069
	8 — Institut National de Jeunesse et Sports	11.910
	Total du chapitre 32	277.848

Chapitre 33 — Dépenses de Matériel

Articles	1 — Hôtel ministériel	300
	2 — Cabinet	1.389
	3 — Direction de la Jeunesse	10.770
	4 — Direction des Sports	170.017
	5 — Direction de la Culture	40.059
	6 — Direction de la Recherche Scientifique	14.416
	7 — Institut National de Jeunesse et Sports	12.661
	Total du chapitre 33	249.612
	Total général	527.460

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT RURAL

Chapitre 34 — Dépenses de personnel

Articles	1 — Ministre et personnel d'hôtel ..	4.250
	2 — Cabinet	10.892
	3 — Indemnités de déplacements et de missions	13.289
	4 — Direction des forêts et chasses..	104.409
	5 — Direction des services vétérinaires et de la santé animale ..	67.307
	6 — Direction du génie rural	55.695
	7 — Service du contrôle des produits, des poids et mesures	92.981
	8 — Service des pêches	21.963
	9 — Division de la protection des végétaux	27.950
	10 — Division des études pédologiques et écologie générale	29.545
	11 — Direction de la législation agro-fonc.	7.938
	12 — SORAD :	
	§ — 1 — Maritime	57.205
	§ — 2 — Plateaux	54.529
	§ — 3 — Centrale	49.189
	§ — 4 — Kara	82.181
	§ — 5 — Savanes	55.475
	Total du chapitre 34	734.798

Chapitre 35 — Dépenses de matériel

Articles	1 — Hôtel ministériel	300
	2 — Cabinet	2.637
	3 — Forêts et chasses	18.580
	4 — Direction des services vétérinaires et de la santé animale ..	9.205
	5 — Direction du génie rural	5.340
	6 — Service du contrôle des produits, des poids et mesures	9.484
	7 — Service des pêches	5.111
	8 — Division de la protection des végétaux	5.191
	9 — Division des études pédologiques et écologie générale	5.316
	10 — Direction de la législation agro-fonc.	4.421
	11 — Achat autobus Mercedes Benz..	—
	Total du chapitre 35	65.585
	Total général	800.383

COUR SUPREME

Récapitulation générale

Chapitre 36 — Dépenses de personnel

Articles	1 — Présidence de la cour suprême..	1.422
	2 — Juridiction	14.205
	3 — Indemnités de déplacements et de missions	750
	Total du chapitre 36	16.377

Chapitre 37 — Dépenses de matériel

Articles	1 Hôtel du Président de la Cour Suprême	300
	2 — Juridiction	1.568
	3 — Equipement de la Cour Su- prême	PM
	Total du chapitre 37	1.868
	Total général	18.245

DEPENSES COMMUNES ET DIVERSES

Chapitre 38 — Dépenses communes de personnel

Articles	1 — Frais de transport et rembt à l'oc- casion de miss. au Togo	25.000
	2 — Frais de transport à l'occa. de missions à l'étr. et déplace- ments définitifs	150.000
	3 — Frais d'hospitalisation au Togo et hors Togo	95.000
	4 — Réaménagement de la Fonction publique	—
	5 — Indemnités de logement	23.000
	6 — Abondement rétroactif pour validation des services auxi- liaires	16.310
	7 — Frais de transport des stagiai- res et boursiers et rembt à l'occasion de leur voyage à l'in- térieur du Togo — Transport des boursiers du 2e degré et technique	1.000
	— Transport des élèves de l'ENA	100

— Transport au Togo des étudiants boursiers à l'étranger ..	2.000
— Transport des boursiers de l'OPAT	500
— Transport au Togo des Etudiants boursiers des Ecoles Normales	300
— Transport des boursiers de la CTMB	100
Total de l'article 7	4.000

8 — Frais de transport des Etudiants boursiers et rembt. à l'occasion de leur voyage à l'étranger	
— Frais de voyage pour bourses d'Etudes Universitaires et spéciales en France	13.000
— Déplacement des Prof. de l'Ecole des Sages-Femmes	600
— Transport des élèves de l'Ecole d'Ingénieur de Bamako..	1.400
— Frais de voyage des étudiants en médecine vet. de Dakar et des assistants d'élevage de Bamako	1.570
— Voyage des élèves Ingénieurs de Ouagadougou	170
— Voyage des élèves statisticiens de Yaoundé	600
— Voyage des élèves de l'Institut des Sports d'Abidjan	600
— Voyage des bénéficiaires de bourses étrangères	16.000
— Transport des boursiers de l'OPAT	680
Total de l'art. 8	34.620

9 — Frais de transport au Togo et à l'étranger des joueurs et athlètes des équipes Nles à l'occasion des sports civils et scolaires	
a) Sports civils	16.000
b) Sports scolaires	8.500
10 — Dépenses d'exercice clos	P.M.
Total du chapitre 38	372.430

Chapitre 39 — Dépenses communes de matériel

Articles 1 — Fournitures de la Régie des Eaux de Lomé	23.000
2 — Branchement dans les bâtiments administrat.	5.000
3 — Evacuation des eaux usées	18.000
4 — Enlèvement des ordures, entretien des puisards	1.000
5 — Fourniture de courant électrique par la CEET aux services dépendant du budget général ..	170.000
6 — Frais de correspondances téléphoniques et télégr.	170.000
7 — Fournitures de bureau et imprimés	200.000

8 — Achat mobilier pour logement des fonctionnaires	9.500
9 — Renouvellement de mobilier des hôtels minist.	6.000
10 — Dépenses de matériel pour Experts en missions au Togo équipement de bureau, fournitures de bureau, ameublement, logement	11.000
11 — Achat de véhicules	220.000
12 — Entretien de véhicules	300.000
13 — Location immeubles	350.000
14 — Réception personnalités officielles	25.000
15 — Achat de drapeaux	6.000
16 — Versements initiaux et location ordinateur et matériels connexes et provision pour révision de contrat	
a) Versements initiaux	3.200
b) Location ordinateur et matériels connexes	59.400
c) Provision pour révision de contrat	5.400
d) Etudes Informatiques	35.000
17 — Entretien de l'ancien Palais	10.000
18 — Dépenses imprévues	202.579
19 — Dépenses d'exercice clos	P.M.
Total du chapitre 39	1.830.079

Chapitre 40 — Dépenses diverses

Articles 1 — Perte de fonds et de matériel	P.M.
2 — Honoraires d'avocat et d'expert	2.000
3 — Remboursement des droits indûment perçus	20.000
4 — Remise des pénalités	50
5 — Dépenses exceptionnelles ..	1.000.000
6 — Magasinage, transport et distribution de vivres	6.000
7 — Célébration de la fête nationale d'indépendance et du 13 janvier	
— au Togo	30.000
— dans les Ambassades	6.000
8 — Congrès des chefs traditionnels	2.000
9 — Frais Justice	4.500
10 — Dommages et intérêts versés aux tiers suite accidents de la circulation causés par les véhicules administratifs	8.000
11 — Dépenses imprévues	610.000
12 — Prime d'Assurance individuelle, accident des agents et l'Etat en mission	5.00
13 — Prime d'assurance individuelle accident des chauffeurs de l'Etat	2.000
14 — Frais d'Assurance de l'avion présidentiel	—
Total du chapitre 40	1.695.550

Interventions de l'Etat

Chapitre 41 — Entretien des bâtiments et grosses réparations

Articles 1 — Bâtiments de la capitale	
— a) Entretien	28.000
— b) Grosses réparations	38.000
Total de l'art. 1	66.000
2 — Bâtiments de circonscriptions	
— a) Entretien	26.000
— b) Grosses réparation	37.000
Total de l'art. 2	63.000
Total du chapitre 41	129.000

Chapitres 42 — Entretien des routes, ponts et aérodromes

Article 1 — Matériel routier	
§ — 1 — Renouvellement du matériel routier	
a) Matériel roulant	66.200
b) Autres matériels	2.800
§ — 2 — Gestion Parc et matériel	
a) Renouvellement de trains de chenilles	6.000
b) Révisions générales de matériel	27.315
c) Gestion véhicules D.T.P.	9.408
b) Gestion matériel de service SPM	13.000
e) Constitution stock de pièces détachées et pneumatiques	14.000
f) Equipement des ateliers	5.000
Total de l'article 1	143.723

Article 2 — Laboratoire Routier	
§ — 1 — Equipement	3.000
§ — 2 — Frais de fonctionnement du Laboratoire	4.500
Total de l'article 2	7.500

Article 3 — Entretien — Grosses Réparations	
§ — 1 — Routes Subdivisions	431.153
§ — 2 — Entretien et fonctionnement BACS	720
§ — 3 — Barrière de pluies	1.080
§ — 4 — Comptage de véhicules ..	6.300
Total de l'article	3.439.253

Article 4 — Entretien des Ponts	
subdivision : Lomé	2.400
Atakpamé	3.000
Sokodé	3.000
Lama-Kara	3.000
Mango	3.000
Total de l'article 4	14.400

Article 5 — Entretien des aérodromes	
Aérodrome de : Atakpamé	600
Sokodé	720
Mango	600
Dapango	600
Lama-Kara	600
Total de l'article 5	3.120

Article 6 — Aides de l'Etat aux Circonscriptions administratives pour l'entretien des Routes des Circonscriptions	30.000
Total de l'article 6	30.000

Article 7 — Entretien des Installations Hydrauliques	
§ — 1 — Renouvellement matériel	
a) Achat de matériel de forage et sondage des pompes et véhicules de transport	—
b) Fonctionnement atelier des subdivisions ingrédients, petits outillages, réparation	2.500
c) Fonctionnement parc subdivisions, achat pièces de rechange, carburant, etc	—
Total du § — 1 —	2.500

§ — 2 — Entretien, Réparation et intervention	
Brigade Hydraulique puits et pompes à bras	
a) Subdivision hydraulique Sud-Lomé	16.000
b) Subdivision hydraulique Nord-Sokodé	13.000
c) Achat de matériaux pour entretien de puits par la subdivision hydraulique du nord	—
d) Achat de matériaux entretien de pompes à bras par les subdivisions	—
Total du § — 2 — ..	29.000

§ — 3 — Entretien réseau village ..	2.000
Total de l'article 7	33.500

Article 8	— Entretien des ouvrages hydrauliques de la Lagune (Aného, Lomé)	
§ — 1	— Equipement	
	Achat de 2 vélomoteurs	—
	Achat 1 camion + moteur hors-bord (Aného)	3.000
	Achat 1 balancier benne preneuse 3 m flexible	—
	Achat 1 benne preneuse type 550 litres	—
	Adaptation crochet sur balancier	—
	1 lot pièces détachées pour pelle mécanique	2.500
	1 petit outillage	1.500
	Total du § — 1 —	7.000
§ — 2	— Fonctionnement	
	Salaire du personnel	7.500
	Carburant, lubrifiant et ingrédients	3.000
	Total du § — 2 —	10.500
§ — 3	— Construction 10 latrines publiques le long de la lagune	—
	Total du § — 3 —	—
	Total de l'article 8	17.500
	Total du chapitre 42	688.996

CONTRIBUTIONS DIVERSES

Chapitre 43

Article 1	— Versement Patronal à la Caisse de Sécurité Sociale	
	a) Prestations familiales	198.121
	b) Prévention accidents	61.193
	c) Sécurité Sociale	89.155
	Total de l'article 1	349.189

Article 2	— Contributions aux Budgets d'organismes Togolais	
§ — 1	— Editogo	250.000
§ — 2	— Eclairage de Lomé	22.000
§ — 3	— Centre de Construction et Logement de Cavavéli (C.C.L.)	27.300
§ — 4	— Centre Hospitalier Universitaire	
	a) Subvention	400.000
	b) Hospitalisation des Indigents	320.000
§ — 5	— Maison du R.P.T.	
	Personnel	
	— Assistance Technique	960
	— Personnel Permanent	8.346
	— Personnel Temporaire	2.142
	— Charges Sociales	1.479
	— Augmentation éventuelle des salaires	1.200
	Matériel	
	— Achat véhicule utilitaire, dispositif automatique de vente de billets et de contrôle des entrées, équipement d'interprétation simultanée et sonorisation de l'esplanade	17.000

	— Fonctionnement	116.500
	— Pièces rechange, matériaux et autres	5.000
§ — 6	— Contributions aux Organismes Politiques	
	— Secrétariat du R.P.T.	75.789
	— Trésorerie Générale	20.000
	— Secrétariat de la J.R.P.T.	10.000
	— Secrétariat de l'U.N.F.T.	5.000
	— Secrétariat de la C.N.T.T.	10.000
	— Dépenses Communes	75.000

Total de l'article 2 1.367.716

Article 3 — Contributions au Fonctionnement d'Organismes Internationaux

§ — 1 — Nations Unies

a) Contributions Obligatoires

ONU	Organisation des Nations Unies	22.000
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture	4.000
UNESCO	Organisation pour l'Education, la Science et la Culture	8.400
OMS	Organisation Mondiale de la Santé	7.911
OMM	Organisation Météorologique Mondiale	4.000
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale	3.500
CAFAC	Commission Africaine de l'Aviation Civile	1.000
UIT	Union Internationale des Télécommunications	7.000
UPU	Union Postale Universelle	4.000
BIT	Bureau International du Travail	7.000
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce	6.500

Chapitre 43

Article 3 — § — 1a

PNUD	Contribution au titre de Participation directe aux dépenses du Programme des N.U. pour le Développement au Togo	43.200
PNUD	Paiement des Contributions Arriérées	30.000
RNU Lomé	Participation Togolaise aux Dépenses du Personnel Local	10.000
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	3.000

Total du § — 1 — a 161.511

b) Contributions Volontaires

FBPS	Fonds bénévoles pour la Promotion de la santé	250
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	1.500
CMLF	Campagne Mondiale de lutte contre la faim	450
IIES	Institut International d'Etudes Sociales à Genève	100
CFTT	Centre de formation Technique de Turin	110
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel	1.000

PNUD	Programme des N.U. pour le Développement	2.200
PANUDI	Programme d'Assistance des N.U. aux fins de compréhension du Droit International	10
FNUP	Fonds des NU pour les activités en mat. population	250
SIC	Société Internationale de Criminologie	50
PAM	Programme Alimentaire Mondiale	1.500
CP	Criquets Pélerins (FAO)	348
RP	Recueil Penant	50
RJP	Revue Juridique et Politique	50
FUNU	Forces d'Urgence des Nations Unies	2.000
CFO	Cercle France-Outre-Mer	50
AELF	Association des Ecrivains de Langue Française	50
LO	Lutte contre l'Onchocercose	300
FNUAD	Fonds des NU pour la lutte contre l'Abus des Drogues	50
ADIH	Académie de Droit International de la Haye	50
FSSA	Fonds de Secours de la Sécheresse en Afrique (OUA)	3.435
	Total du §-1-b.-	13.803
Article 3 — §-2 — Autres que les Nations Unies		
U.A.P.T.	Union Africaine des Postes et Télécommunications	7.000
CAPTEAO	Conférence des Administrateurs de P.T. des Etats de l'Afrique de l'Ouest	—
O.U.A.	Organisation de l'Unité Africaine	34.000
O.C.A.M.	Organisation Commune Africaine et Mauricienne	46.340
U.P.F.	Union Panafricaine des Femmes	300
C.P.J.A.	Comité Permanent des Jeux Africains	650
M.A.L.	Mouvement Africain de Libération	6.000
O.D.E.T.A.	Organisation pour le Développement du Tourisme Africain	—
CTITCE	Conseil Technique Inter-étatique du Tourisme du Conseil de l'Entente	5.000
URTNA	Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales Africaines	2.500
I.D.E.P.	Institut de Développement Economique et de Planification	4.000
C.I.C.A.	Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances des Etats Africains	3.000
A.S.G.A.	Association Sces Géologiques Africains	35
ADETOM	Association pour le Développement Economique d'Outre-Mer	—
C.I.C.R.	Comité International de la Croix Rouge	100
I.I.A.Y.	Institut International des Assurances (Yaoundé)	2.000
O.C.C.G.E.	Organisation de Coordination et de Coopération contre les Grandes Endémies	6.500
O.I.E.	Office International des Epizooties	1.722

INTERPOL	Organisation Internationale de Police Criminelle	750
M.A.C.U.	Maison d'Afrique Cité Universitaire à Paris	—
CAFRAD	Centre de Formation et de Recherches Administratives (Tanger)	1.944
F.G.C.E.	Fonds de Garantie du Conseil de l'Entente	24.000
F.M.V.J.	Fédération Mondiale des Villes Jumelées	600
C.S.S.A.	Conseil Supérieur du Sport en Afrique	600
CMENEF	Conseil des Ministres de l'Education Nationale des Etats d'Expression Française	275
S.C.E.	Secrétariat de Coordination des EAMA (Bruxelles)	—
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur	834
E.I.E.R.	Ecole Inter Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural (Ouagadougou)	771
O.C.A.U.	Office de Coopération et d'Accueil Universitaire	—
C.I.A.S.	Conseil International de l'Action Sociale	200
A.C.C.T.	Agence de Coopération Culturelle et Technique	17.000
W.C.C.	World Crafts Council (Conseil Mondial de l'Artis)	125
CRFPA	Centre Régional de Formation Postale (Abidjan)	8.400
EMPTR.	Ecole Multinationale des P.T. de Rufisque	6.000
SCEBV	Secrétariat de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande	3.000
SAC	Société Africaine de Culture	125
CIEH	Comité Inter-Africain d'Etudes Hydrauliques	4.000
OICMA	Organisation Internationale de lutte contre les Criquets Migrateurs Africains	2.746
ERPT	Etudes du Réseau Panafricain de Télécommunications	1.800
IAI	Institut Africain d'Informatique	17.529
UIPE	Union Internationale de Protection de l'Enfance	200
CEE-EAMA	Participation Togolaise à la Conférence Parlementaire	—
IISAB	Institut International des Sciences Administratives (Bruxelles)	25
WAITRO	World Association Of Industrial and Technical Research (Organisation Mondiale de Recherche Technique Industrielle)	500
CRDTO	Centre Régional de la Documentation sur la Tradition Orale	1.500
ENSPT	Ecole Nationale Sénégalaise des Postes et Télécommunications	1.800
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest	30.000
CODESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique	1.000

CRADAT	Centre Régional Africain d'Administration du Travail (Yaoundé)	3.500
CREAM	Centre Régional de l'Enseignement de l'Apprentissage Maritime	45.289
ESIJY	Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé	24.764
IIF	Institut International du Froid	265
EISMV	Ecole Internationale des Sciences et Médecine Vétérinaire	11.085
ICA	Institut Culturel Africain	8.000
CIM	Conseil International des Musées	1.000
CMJS	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports	150
AMJ	Assemblée Mondiale des Juges	25
CPFC	Centre Panafricain de Formation Coopérative (Cotonou)	2.777
CAMPC	Centre Africain Mauricien de Perf. des Cadres	8.500
CPCCAMF	Conférence Permanente des Cies Consulaires Africaines et Malgaches et Françaises	—
BAMREL	Bureau Africain et Mauricien de Recherches et d'Etudes Législatives	3.321
ITA	Institut de Transport Aérien	560
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme	3.700
MPJ	Mouvement Panafricain de la Jeunesse	500
JO	Jeunesse de l'OCAM	300
SISV	Secrétariat International du Sce Volt.	—
UPE	Union Panafricaine des Etudiants	200
FMJD	Fédération Mondiale de Jeunesse Démocratique	300
FMJ	Fédération Mondiale de la Jeunesse	300
JU	Les Jeux Universitaires	425
Z	Zone « 4 » CSSA	150
CMAC	Conférence des Ministres Africaine de la Culture	5.000
SFANA	Secrétariat du Festival des Arts Nègres Africains	4.000
PL	Promotion des Livres : Convention de Yaoundé	8.000
AIDBA	Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques et des Archives en Afrique	2.000
FPC	Fédération Panafricaine des Cinéastes	1.000
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle	3.200
OUA	Valeur des Médailles du 10 ^e Anniversaire	1.500
ACP	Assemblée Consultative Article 80 ACP de Lomé	700
OAMPI	Office Africain et Malgache de la propriété Industrielle	—
CI	Contributions Imprévues	20.000
CI	Conférences Internationales	80.000
FVC	Frais de Virement des Contributions	1.500

UVA	Union des Villes Africaines	500
ACP	Secrétariat Général du Groupe des Etats ACP	4.500
CERDAS		500
Total du §-2		492.382
Total de l'Article 3		667.696
Article 4 — Contributions togolaises à des travaux réalisés par divers organismes étrangers ou internationaux		
ASECNA	Fonctionnement de l'Asecna	99.399
CERFER	Centre Régional de Formation pour l'Equipement Lourd	20.000
	Accord pour Eradication du Paludisme	10.442
CNPP	Centre de Perfectionnement Professionnel	23.000
CEOT	Centre d'Education Ouvrière du Togo	5.956
Total de l'Article 4		158.797
Total du chapitre 43		2.543.398

Chapitre 44 — Subventions

Articles 1 — Subvention au Budget annexe du CFT		310.000
2 — Subvention à l'Enseignement Confessionnel :		
a)	Enseignement primaire	547.099
b)	Enseignement 2 ^e et 3 ^e Degré	245.921
c)	Religieux du Secondaire	—
3 — Subventions à diverses Sociétés :		
§-1	Sportives, Artistiques, Musicales	2.500
§-2	Aux joueurs de l'Equipe Nationale	4.500
§-3	Rencontres Internationales Jeunesse, Sports, Culture	2.500
§-4	Jeux Africains	3.500
§-5	Jeux Olympiques	1.200
§-6	Subventions à diverses manifestations culturelles	5.000
§-7	Echanges Internationaux de Jeunesse	2.500
§-8	Aide à la réalisation Cinématographique	—
§-9	Subventions pour la préparation des semaines culturelles 1977 (22 Circonscription + Commune de Lomé)	7.500
§-10	Fédérations des Orchestres	—
§-11	Association des Musiciens et Artistes de la chanson	—
§-12	Fondation Artistique de la Nouvelle Marche	—
§-13	Association Nationale des Artistes Peintres, Sculpteurs et travailleurs des Arts décoratifs	—

§-14 — Préparation et participation du Togo aux festivités internationales	6.500
§-15 — AMUZE-KETE (Opération destinée à encourager les Arts populaires)	2.000
§-16 — Etudes de factibilité du Centre Pilote International pour la formation des cadres culturels à Lomé (Résolution ICAM, Sessions de Libreville et Abidjan)	—
4 — Autres Organisations et Œuvres	500
5 — Foires et Expositions	10.000
6 — Subventions à la Chambre de Commerce	19.000
7 — Subventions à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	—
8 — Subventions à la Pouponnière de Tokoin	2.000
9 — Subventions au Centre National de Promotion des petites et moyennes Entreprises	40.000
10 — Subvention à la Croix Rouge Togolaise	800
11 — Subvention aux œuvres sociales privées N.D.A.	800
12 — Subvention au Comité National pour la Lutte contre la Faim	12.497
13 — Subventions à l'Association Togolaise de la Recherche Scientifique	2.000
14 — Comité National de l'eau	700
15 — Subventions Produits de premières nécessités	—
16 — Subventions à l'Université du Bénin	800.000
17 — Subventions aux Engrais	1.000.000
18 — Fonds d'intervention spéciale	200.000
19 — Reversement de 17% de la T.S. à l'Export aux collectivités locales	500.000
20 — Fonds de roulement des Scs des Industries Animales	5.000
21 — Prêt aux Pays amis	—
22 — Fonds d'intervention économique	200.000
Total du chapitre 44	3.934.017

Chapitre 45 — Bourses et Stages**Recapitulation**

Article 1 — Ministère de l'Education nationale	990.270
Article 2 — Ministère du Travail et de la Fonction publique	5.250
Article 3 — Ministère de la Santé	218.200
Article 4 — Ministère des Travaux publics et des Mines	9.750

Article 5 — Ministère de l'Equipement rural et Développement rural	12.842
Article 6 — Ministère du Commerce et de l'Industrie	8.400
Article 7 — Bourses étrangères (Bourses FAC exceptées)	5.844
Article 8 — Bourses de stages de fonctionnaires à l'étranger	3.000
Article 9 — Bourses de formation à l'Institut National de Sports d'Abidjan	31.280
Article 10 — Ministère des Finances et de l'Economie	90.486
Article 11 — Indemnités de rapatriement ..	2.250
Article 12 — Frais d'hébergement à Lagos des boursiers partant pour l'URSS	2.000
Article 13 — Bourses d'Organismes nationaux	13.217
Article 14 — Ministère de l'Information, des P et T	28.290
Total du chapitre 45	1.421.079

Chapitre 46 — Secours

Article 1 — Allocations aux enfants indigents, infirmes et vieillards ..	3.000
Article 2 — Aides scolaires	15.000
Article 3 — Secours scolaires	7.000
Article 4 — Secours individuels temporaires	3.000
Article 5 — Secours exceptionnels et reconstruction du cheptel en cas d'épizooties	1.000
Article 6 — Secours d'urgence aux victimes des calamités publiques et divers	6.000
Total du chapitre 46	35.000

Chapitre 47 — Dépenses d'ordre

Article 1 — Apurement des exercices antérieurs	PM
Article 2 — Approvisionnement des comptes sur fonds de réserves	PM
Article 3 — Dépenses d'ordre diverses	PM
Total du chapitre 47	PM

CHAPITRE 48**Budget d'Investissement et d'Equipement**

Article 1 — Budget d'Investissement	
§-1 — Budget d'Investissement Traditionnel	4.000.000
§-2 — Opérations Spécifiques en Agriculture	500.000
§-3 — Dépenses exceptionnelles d'Investissement	650.000
Total de l'article 1	5.150.000

Article 2 — Budget d'Equipement

§-1 — Construction du nouveau Centre Hospitalier Universitaire	500.000
§-2 — Travaux du Port Autonome de Lomé	700.000
§-3 — Construction du Building Economique et financier	2.000.000
§-4 — Construction Hôtel du Parti	2.250.000
§-5 — Piste de l'Aérodrome de Lama-Kara	500.000
§-6 — Aménagement des rues de la ville de Lomé	800.000
Total de l'article 2	6.750.000

Article 3 — Organismes d'intervention

§-1 — Caisse Nationale de Crédit Agricole	50.000
§-2 — Fonds de Garantie des Entreprises Togolaises (S.N.I.)	100.000
§-3 — Togo Légumes	P.M.
§-4 — SITO	P.M.
§-5 — Logement Economique	1.300.000
Total de l'article 3	1.450.000

Article 4 — Participation de l'Etat aux

Projets Industriels	2.000.000
Total du Chapitre 48	15.350.000

ETAT — C

Budget annexe des Chemins de Fer du Togo

RECETTES

Division — I

PARAGRAPHE I — RESEAU FERRE

TRANSPORTS DU COMMERCE

1° — Voyageurs

1 — Voyageurs	180.000
2 — Perceptions supplémentaires	280
3 — Bagages	12.000
4 — Tickets de quai	2.800
Total du § — 1. — 1	195.080

2° — Marchandises G. V.

5 — Marchandises grande vitesse	6.000
Total du § — 1. — 2	6.000

3° — Marchandises P. V.

6 — Marchandises petite vitesse	58.000
7 — Magasinage	5.000
8 — Voies locales	20.000
Total du § — 1. — 3	83.000

RECAPITULATION DU PARAGRAPHE I

TRANSPORTS DU COMMERCE

Voyageurs	195.080
Marchandises G. V.	6.000
Marchandises P. V.	83.000
	284.080

PARAGRAPHE II — TRANSPORTS

ADMINISTRATIFS

1° — Voyageurs

9 — Voyageurs	25.000
10 — Bagages	8.000
Total du § — 2 — 1	33.000

2° Marchandises G.V.

11 — Marchandises grande vitesse	200
12 — Transports postaux	1.848
Total du § — 2. — 2	2.048

3° — Marchandises P. V.

13 — Marchandises petite vitesse	1.000
14 — Voies locales	1.000
Total du § — 2 — 3	2.000

RECAPITULATION DU PARAGRAPHE II

TRANSPORTS ADMINISTRATIFS

Voyageurs et bagages	33.000
Marchandises G. V.	2.048
Marchandises P. V.	2.000
	37.048

PARAGRAPHE III — RECETTES HORS TRAFIC

1°/ — Recettes des cessions

15 — Produits des cessions du service Voie-Bâtiments	9.000
16 — Produits des cessions du service Matériel-Traction	1.200
17 — Produits des cessions du service Exploitation et du Magasin Général ..	1.500
Total du § — 3. — 1	11.700

2°/ — Recettes diverses

18 — Recettes à différents titres retenues, logements, eaux, divers	22.000
19 — Reversement du compte hors budget cessions	10.000
20 — Droits de timbres perçus pour le budget général	2.000
21 — Prestations faites en matériel à l'organisme du Port/Lomé	3.500
22 — Vente de ferrailles	300
23 — Recettes de la police spéciale	120
24 — Retenues pour frais d'hospitalisation..	2.750
Total du § — 3. — 2	40.670

RECAPITULATION DU PARAGRAPHE III
RECETTES HORS TRAFIC

Recettes des cessions	11.700
Recettes diverses	40.670
.....	52.370

PARAGRAPHE IV — RECETTES
DES EXERCICES ANTERIEURS

25 — Recettes du trafic du Réseau ferré ..	24.000
26 — Recettes hors trafic du Réseau ferré..	2.000
.....	26.000

RECAPITULATION DE LA

DIVISION I — RESEAU FERRE

Transports du Commerce	284.080
Transports administratifs	37.048
Recettes hors trafic	52.370
Recettes des Exercices antérieurs Réseau ferré	26.000
.....	399.498

D I V I S I O N — II
RECETTES EXTRAORDINAIRES

27 — Subvention du budget général	240.000
28 — Subvention éventuelle d'équilibre	70.000
29 — Versement du compte « Opérations Routières » des CFT	25.351
30 — Versement du Fonds de Renouvellement	5.400
.....	340.751

DIVISION III — RECETTES D'ORDRE

RECAPITULATION GENERALE

Division I — Réseau Ferré	399.498
Division II — Recettes exceptionnelles	340.751
Division III — Recettes d'Ordre ..	PM
Total Général	740.249

ETAT — D

Budget Annexe des Chemins de fer du Togo

EXERCICE 1977

DEPENSES

DIVISION I — DEPENSES DE PERSONNEL

CHAPITRE PREMIER — PERSONNEL

Articles : 1 — Services généraux	44.000
2 — Service exploitation	116.959
3 — Service Voie et Bâtiments	157.537
4 — Service Matériel et Traction	140.231
Total du chap. 1. —	458.727

CHAPITRE II — DEPENSES COMMUNES
DE PERSONNEL

Articles : 1 — Allocations, primes, indemnités	10.875
2 — Main-d'œuvre supplémen-taire	200
3 — Heures supplémentaires ..	1.475
4 — Frais divers de personnel	7.060
5 — Charges sociales et fiscales..	57.944
6 — Dépenses d'exercice clos ..	150
Total du Chap. 2. —	77.704

RECAPITULATION DE LA DIVISION I

Chapitre I — Dépenses de personnel	458.727
Chapitre II — Dépenses communes de personnel	77.704
.....	536.431

DIVISION II — DEPENSES DE MATERIEL

CHAPITRE III — DEPENSES DE MATERIEL

Articles : 1 — Services généraux	1.715
2 — Service exploitation	670
3 — Service Voie et Bâtiments..	7.610
4 — Service Matériel et Traction	44.930
Total du Chap. 3. —	54.925

CHAPITRE IV — DEPENSES COMMUNES
DE MATERIEL

Articles : 1 — Fourniture de la Régie des eaux	300
2 — Fourniture du courant électrique	4.000
3 — Frais de correspondance télégraphe téléph.	1.900
4 — Habillement et équipement	932
5 — Fournitures et matériel de secrétariat	7.850
6 — Fournitures techniques diverses	84.931
7 — Dépenses d'exercice clos ..	150
Total du Chap. 4. —	100.063

CHAPITRE V — TRAVAUX NEUFS,
GROSSES REPARATIONS

Articles : 1 — Service Matériel et Traction	3.000
2 — Service Exploitation	4.140
3 — Service Voie et Bâtiments..	2.270
4 — Services généraux	PM
Total du Chap. V. —	9.410

RECAPITULATION DE LA DIVISION II

Chapitre III — Dépenses de matériel	54.925
Chapitre IV — Dépenses communes de matériel	100.063
Chapitre V — Travaux neufs, grosses répar.	9.410
	164.398

DIVISION — III

CHAPITRE VI — DEPENSES DIVERSES

Articles : 1 — Annuité à Matisa S A pour fourniture d'une bourreuse-niveleuse	16.500
2 — Intérêts et commission à la Kreditanstalt pour prêt AL 603	4.000

3 — Remboursement au budget général des allocations viagères payées pour le compte des CFT	1.100
4 — Application de la convention avec l'office Central des Chemin de Fer d'Outre-Mer	1.200
5 — Versement au budget général des produits des timbres perçus avec les recettes de l'Exploitation	2.000
6 — Honoraires des avocats et experts	250
7 — Indemnités pour dommages aux voyageurs, détaxes, pertes, avaries et manquants..	700
8 — Subvention à la « Vie du Rail »	40
9 — Equipement Société Sportive des Cheminots	100
10 — Cotisation des CFT à l'Office National Togolais de Tourisme	PM
11 — Frais de réception et dépenses imprévues	1.000
12 — Dépenses d'exercice clos ..	80
13 — Contribution à l'Union Africaine des Chemins de Fer..	750
14 — Renouvellement de véhicules routiers	1.600
Total du Chap. VI. —	29.320

DIVISION — IV

CHAPITRE VII — DEPENSES EXCEPTIONNELLES

Article 1 — Achat de pièces de rechange	10.000
---	--------

DIVISION — V

CHAPITRE VIII — REVERSEMENTS DIVERS

Article 1 — Versement au Fonds de Roulement pour reconstitution ou augmentation de sa dotation ..	100
---	-----

DIVISION — VI

DEPENSES D'ORDRE

RECAPITULATION GENERALE DES DEPENSES

Division I — Dépenses de personnel	536.431
Division II — Dépenses de matériel	164.398
Division III — Dépenses diverses	29.320
Division IV — Dépenses exceptionnelles ..	10.000
Division V — Reversements divers	100
Division VI — Dépenses d'ordre	PM
	740.249

ETATS E
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (en milliers de Francs)

N°	INTITULES DES COMPTES	Débits	Crédits	SOLDES	
				Débits	Crédits
I — COMPTES D'AFFECTATIONS SPECIALES					
112-36	Amendes & Condamnations pécuniaires diverses à répartir	50.000	50.000		
112-63	Frais de poursuites s/ contributions et taxes	2.500	2.500		
113-05	Fonds provenant de l'aide directe des USA	—	—		
113-06	Fonds de contrevaieur des fournitures effectuées pour les USA	—	—		
113-07	Utilisation des fonds de contrevaieur des fournitures effectuées p/ les USA	—	—		
113-08	Lutte contre la peste bovine	—	—		
113-32	Fonds d'aide et de coopération	—	—		
113-33	Travaux en régie pour le compte du FAC	—	—		
113-35	UNICEF : Affaires sociales	—	—		
113-36	UNICEF : Santé publique	—	—		
113-37	OMS : Service du Paludisme	—	—		
113-39	OMS — Campagne Eradication de la variole	—	—		
113-40	Fonds de roulement bâtiment PNUD	—	300		300
113-41	Lutte contre la péripneumonie des bovidés	—	—		
113-42	Programme de Développement du cacao et du café	—	—		
113-43	Prêt du Conseil de l'Entente « Equipement des pistes et marchés à bétail »	—	—		5.000
113-44	Prêt AID : projet de développement rural de la région maritime	50.000	35.000		
113-50	Travaux en régie pour le compte FED	70.000	70.000		
113-51	Travaux en régie effectués par les subdivisions des travaux publics	—	—		
115-26	Fonds routier	50.000	65.000		15.000
115-34	Fonds de protection des cultures — taxes phytosanitaires	6.000	8.000		2.000
115-35	Fonds d'entraide et de garantie du Conseil de l'Entente	—	—		
115-36	Assainissement et bitumage de la ville de Lomé	—	—		
115-37	Produits de la Loterie nationale togolaise	25.000	30.000		5.000
115-38	Fonds de péréquation sur le sucre	—	—		
115-39	Fonds de Recherches minières	—	—		
115-40	Ressources extraordinaires — Exercice 1968	—	—		
115-41	Plan quadriennal d'entretien routier	—	—		
115-42	Fonds de soutien à l'Industrie Textile	—	—		
115-43	Programme des grands travaux	—	—		
115-44	Fonds de lutte contre la faim	—	—		
115-45	Comptes d'affectations diverses	—	—		
115-46	Plantations d'Etat	—	—		
115-47	Projet de Développement de l'Elevage de Bovins	—	—		
115-481	Fonds de soutien du sucre	—	—		
115-482	Autres produits de 1re nécessité	—	—		
115-49	Fonds de péréquation sur produit pétrolier	—	—		
115-58	Produits divers provenant des redevances de récupération & revenus bancaires	—	—		100.000
115-60	Produits de participations financières de l'Etat	300.000	400.000		
115-71	Fonds spécial de prévoyance	—	—		
115-72	Fonds de concours aux sinistrés	—	—		
115-751	Produits de la vente des figurines postales à l'étranger « Dollars »	—	20.000		20.000
115-752	Produits de la vente des figurines postales à l'étranger « CFA »	—	10.000		10.000
115-78	Fonds d'encouragement de la douane	12.000	16.000		4.000
115-102	Surcharge fret-Océan	—	—		
	Total des Comptes d'Affectation Spéciale	545.500	706.800		161.300
II — COMPTES DE COMMERCE					
114-01	Fonds d'approvisionnement TOGOPHARMA	17.000	17.000		
114-05	Cessions des travaux et fournitures des Chemins de Fer du Togo	100.000	150.000		30.000
114-06	Adjudications, recettes & dépenses dossiers d'appels d'offres	2.000	4.000		2.000
114-07	Fonds de roulement des CFT	65.000	—	65.000	
114-314	Fonds de renouvellement des CFT	—	—		
114-31	Opérations réalisées au profit de tiers port de Lomé	—	—		
114-318	Exploitation routière des CFT	—	—		
111-05	Fonds de roulement pharmacie approvisionnement service industries animales	—	—		
	Total des comptes de commerce	184.000	151.000	65.000	32.000
III — COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS					
100-02	Comptes d'opération avec le trésor français	250.000	250.000		
IV — COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES					
112-30	Pertes & gains sur changes et transferts pour compte ACCDC	30.000	25.000	5.000	
IV — COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES					
125-20	Avances pour achat de véhicules	12.000	2.000	10.000	
125-23	Fonds de roulement d'EDITOGO	55.000	—	55.000	
125-24	Avance à la SOTEXIM	—	—		
125-25	Avance à la C.E.E.T.	—	—		
125-28	Avance exceptionnelle du 15 janvier	—	—		
125-29	Avance pour achat de wagons bennes	20.000	20.000		
125-31	Avance à l'Office Togolais des Phosphates	—	—		
125-32	Avance à la SOTOMA	—	—		
	Total des comptes d'avances	67.000	22.000	45.000	

ETAT F

Tableau des effectifs des services administratifs
Gestion 1977

SERVICES	AT	A1	A2	B	C	D	Ambas- sadeurs	Contra- ctuels	Décision- naires	Perma- nents	TOTAL		Varia- tion
											1977	1976	
Présidence de la République	6	15	20	28	22	4	—	—	—	155	250	243	+
Finances et Economie	1	74	70	174	238	479	—	1	—	903	1.940	1.901	+
Défense Nationale	—	13	13	81	260	3.363	—	—	—	617	4.347	4.273	+
Affaires Etrangères	—	40	10	29	25	2	13	132	2	103	356	326	+
Intérieur	—	64	13	175	241	1.583	—	—	—	452	2.528	2.096	+
Fonction Publique	—	40	8	75	52	29	—	—	—	333	537	516	+
Travaux Publics	9	69	17	72	134	25	—	1	—	534	861	816	+
Développement Rural	7	50	58	136	136	29	—	1	2	845	1.264	996	+
Santé Publique	7	63	88	771	711	104	—	27	—	2.125	3.896	3.474	+
Education Nationale	139	309	452	1.740	3.887	426	—	24	85	4.057	11.119	9.070	+
Information P. et T.	14	33	110	301	367	311	—	—	—	1.235	2.371	2.129	+
Commerce & Industrie	1	15	14	28	23	3	—	—	—	163	247	246	+
Plan	9	47	40	53	64	23	—	2	—	268	506	463	+
Jeunesse et Sports	21	30	21	130	29	—	—	6	1	283	521	456	+
Equipement Rural	4	52	38	163	181	64	—	1	—	1.907	2.410	2.188	+
Cour Suprême	—	3	1	3	1	1	—	—	—	12	21	21	—
TOTAL GENERAL	218	917	973	3.959	6.371	6.446	13	195	90	13.992	33.174	29.214	396

ETAT G

Tableau des effectifs du budget annexe des chemins de fer du Togo exercice 1977

Services	Assistance Technique	CATEGORIE				Agents permanents	TOTAL
		A	B	C	D		
Services Généraux		2	2	11	7	52	74
Service Exploitation		1	6	19	10	309	345
Service Voie & Bâtiments	1	1	2	20	10	450	484
Service Matériel-Traction	1	3	4	23	16	326	373
	2	7	14	73	43	1.137	1.276